



Le 15 juillet 2014

Paul Halucha
Directeur général principal et directeur adjoint des placements
Industrie Canada
235, rue Queen, 10^e étage, tour est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Monsieur Halucha,

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle. Il établit les Règles de déontologie, les principes directeurs et les processus de surveillance et de discipline des actuaires qualifiés. Tous les membres doivent respecter les Normes de pratique de la profession. L'ICA respecte ses principes directeurs, notamment le premier, c'est-à-dire faire passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. L'ICA aide aussi le Conseil des normes actuarielles à élaborer des normes de pratique applicables aux actuaires exerçant leur profession au Canada.

La présente fait suite à l'Examen législatif de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Un nombre important de nos membres pratiquent dans le domaine des régimes de retraite et nous nous intéressons tout particulièrement au traitement des prestations de retraite en cas de procédure de faillite. Nous sommes conscients que c'est une question complexe qui englobe de nombreux volets différents. Dans un document datant de 2009 et intitulé [Rééquiper maintenant le système de pensions canadien défaillant, pour un meilleur avenir : Les actuaires canadiens préconisent des changements](#), nous offrons deux suggestions dont nous estimons qu'elles seraient avantageuses pour les intérêts des salariés et des retraités aux prises avec la faillite d'un promoteur de régime. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce rapport, dont nous souhaitons porter à votre attention les recommandations 9 et 10 à la page sept.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue sur ce sujet. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'ICA,

Jacques Tremblay